
N° 95-0084 - Déplacements et voirie + finances et programmation - Villeurbanne - Acquisition de diverses parcelles de terrain nu situées dans la ZAC "Dedieu-Charmettes" et appartenant à l'OPAC du Rhône - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Conformément aux termes du traité de concession de la ZAC approuvé le 29 juin 1987, l'OPAC du Rhône a acquis diverses propriétés pour les remembrer et réaliser ainsi l'opération dite ZAC "Dedieu-Charmettes".

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement du cours Emile Zola à Villeurbanne et de l'intégration dans le domaine public futur de la rue des Teinturiers de diverses parcelles de terrain nu d'une contenance de 218 mètres carrés, à savoir :

Situation	Références cadastrales	Superficie (en mètres carrés)	Propriétaire
31, rue Dedieu -	n° 1541	17	OPAC du Rhône
42-44, cours Emile Zola -	n° 1498	43	OPAC du Rhône
"	n° 1500	21	OPAC du Rhône
rue des Teinturiers -	n° 1543	9	OPAC du Rhône
"	n° 1549	65	OPAC du Rhône
"	n° 1551	21	OPAC du Rhône
"	n° 1553	18	OPAC du Rhône
"	n° 1555	16	OPAC du Rhône
49, rue Dedieu à l'angle de la des Charmettes -	n° 1592	8	OPAC du Rhône

Aux termes du compromis qui vous est présenté, lesdits biens seraient acquis au franc symbolique ;

B. Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Vu la délibération d'un précédent conseil en date du 29 juin 1987 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le document sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,

pour le président,